

# SITTOMAT

## Comité Syndical

***13 juin 2025***

**Délégués : 14**

**Délégués Titulaires :**

Gilles VINCENT, Président  
Jean Luc GRANET  
René CASTELL  
Patrick BOUBEKER  
Jean-Luc VITRANT  
Hélène BILL  
Christine SINQUIN  
Luc DE SAINT SERNIN  
Robert BENEVENTI  
Ange MUSSO  
Michel LE DARD  
Bernard MARTINEZ  
Anne Marie METAL  
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY  
Sandra LE BEC PEINADO  
Christine MORICE  
Damien DI GIORGIO

**Invités :**

Louise ARBIEU  
Jean-Yves JUNG

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Albert TANGUY

## ORDRE DU JOUR

|       |                                                                                                                                              |                                    |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| I.    | Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 2 avril 2025 et du Comité Syndical du 9 avril 2025                                     | 4                                  |
| II.   | Compte rendu des décisions du syndicat                                                                                                       | 4                                  |
| III.  | 1923 – Avenant n°3 au marché d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre – lot 2                                                      | 4                                  |
| IV.   | 1924 – Avenant n°3 au marché d'AMO pour le MGP du centre de tri des collectes sélectives                                                     | 5                                  |
| V.    | 1925 – Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales                                       | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| VI.   | 1926 – Convention de partenariat pour le passage au mode de collecte sélective multi matériaux sur l'aire toulonnaise                        | 8                                  |
| VII.  | 1927 – Convention relative à la collecte des Articles de Sport et de Loisirs avec Ecologic                                                   | 14                                 |
| VIII. | 1928 – Autorisation de signature d'une Convention d'adhésion au secteur CNRACL - Pôle « Carrière instance » avec le centre de gestion du Var | 16                                 |
| IX.   | 1929 – Présentation du rapport Annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2024                                                               | 16                                 |
| X.    | 1930 – Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2024 du SITOMAT                                      | 24                                 |

## **Le Président**

Bonjour à tous ceux que je n'ai pas salués. On attend notre premier vice-président, qui est en train de négocier un gros contrat. Pendant qu'il blague, juste pour vous dire qu'il s'est passé un certain nombre de choses cette semaine, la première information est arrivée dimanche dans le cadre du Sommet des Océans où le Président de la République a eu une phrase sibylline qui a été interprétée par les uns et par les autres de façon différente suivant de quel côté ils étaient. La phrase étant « pour résoudre le problème de la pollution plastique, il faut mettre en place une consigne ». Cela a été interprété par « CITEO, on va mettre des machines pour récupérer les bouteilles en plastique », et cela a été interprété par les élus que le Président était favorable à une consigne, une vraie consigne, c'est-à-dire une consigne de réemploi. Je vous rappelle le contexte. Aujourd'hui, les bouteilles en plastique, c'est 10 % du tonnage des plastiques. Le fait de mettre en place une consigne des bouteilles en plastique consiste à augmenter de 20 à 30 centimes la bouteille. Et pour récupérer vos 20 à 30 centimes, vous irez les mettre dans une machine qui ne se trouvera que dans les supermarchés. Cela veut dire que, comme on estime qu'à terme, au bout de dix ans, on devrait arriver à récupérer 90 % des bouteilles en plastique, les 10 % qui ne sont pas ramenés représentent 20 millions d'euros chaque année, ils iront dans la poche des supermarchés et en sachant que le temps que l'on mettra pour arriver aux 90 %, la première année, on ne démarrera qu'à 60, vous multipliez par trois. C'est la première problématique.

La deuxième, c'est que le petit commerce ou le commerce de proximité ne pourra pas se payer des machines et cela veut dire que cela incitera les gens à aller dans les supermarchés.

Et troisièmement, on a mis en place un geste de tri depuis 1992, ça fonctionne. Le meilleur résultat de recyclage que l'on ait sur les plastiques, c'est grâce au geste de tri qui a été mis en place depuis 1992. C'est la raison pour laquelle on est contre.

Face à cette phrase sibylline, on a attendu avec impatience la sortie du plan plastique qui a été diffusé sur les réseaux hier après-midi par la ministre qu'on avait vue avec AMORCE et qui nous avait confié qu'elle était d'accord avec nous, que ce n'était pas la bonne solution. Dans son plan plastique qu'elle a sorti hier, il n'y a pas la consigne des bouteilles en plastique, il y a par contre quelque chose qui nous a alertés, mais qui est à la marge. Elle a écrit que les collectivités qui le souhaitaient pouvaient confier à l'éco-organisme CITEO le tri des plastiques que la collectivité aurait collectés. Cela veut dire du soutien en moins, et cela s'applique aux petites collectivités. Hier soir, en présentant son plan plastique à la presse, à la fin de son interview, elle a dit qu'elle n'était pas favorable à la consigne des bouteilles en plastique, que ce n'était pas une bonne solution, etc.

Autre événement, tous les éco-organismes se sont fédérés dans une espèce de plateforme, c'est-à-dire tous les éco-organismes qui interviennent sur la responsabilité élargie des producteurs. Leur idée est de faire pression sur le gouvernement. Les premiers qui ont fait pression sont ceux qui s'occupent de la REP sur les matériaux, donc les PMCB, qui ont demandé un moratoire parce qu'ils avaient du mal à mettre en place des systèmes de collecte tous les dix kilomètres. CITEO a dit que s'il y a des éco-organismes qui demandent des moratoires, on va aussi demander un moratoire. Pourquoi ? Parce que le ministère a dit à CITEO que s'il ne dépensait pas tout ce qu'ils avaient récupéré en termes de barème amont, donc à chaque fois qu'on va acheter quelque chose, s'il restait une somme à la fin de l'année, il fallait que cette somme soit rebasculée l'année d'après. Cela embête un peu CITEO. Ça ne leur convient pas, bien évidemment. C'est non seulement logique, mais c'est moral.

Donc plateforme des éco-organismes qui s'est mise en route. Et nous, côté collectivité, on essaie aussi de mettre en place une plateforme. J'y ai travaillé pendant 48 heures, on a énormément de mal parce que chacun a son pré carré et voudrait conserver son pré carré.

Ça bouge énormément sur les déchets. Je voulais vous en faire part en préambule.

On rentre dans le Conseil syndical avec l'adoption des procès-verbaux.

## **I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 2 avril 2025 et du Comité Syndical du 9 avril 2025**

**Le Président**

Avez-vous des commentaires, des questions ? Non ? Donc je considère qu'il est adopté.

## **II. Compte rendu des décisions du syndicat**

**Le Président**

Je vais les relire, mais elles ont déjà été abordées en Commission mixte.

Il y a la décision portant constitution de partie civile dans le dossier Ecorecept, puisque je vous rappelle qu'il y aura un jugement auprès du tribunal de Draguignan en janvier.

On a une décision portant approbation du marché de pose de panneaux de déchèterie.

Une décision portant approbation du marché de fournitures de sacs kraft blancs imprimés.

Une décision portant approbation de l'avenant 1 à la mission de coordination SPS relative à la construction du centre de tri du SITATOMAT.

Une décision portant approbation à l'avenant 1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi d'exploitation de l'UVE et des réseaux de chaleur associés.

Une décision portant approbation de l'avenant 2 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi d'exploitation de l'UVE et des réseaux de chaleur.

Ces décisions, vous avez dû les avoir dans votre dossier. Vous voulez dire un mot ?

**Christophe DELIGNY**

Oui, simplement sur les deux décisions relatives à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le suivi d'exploitation de l'UVE. En fait, ce sont deux avenants qui ont été pris. Le premier pour pouvoir rétribuer l'AMO de sa participation à l'analyse des documents remis par le délégataire, c'était l'été dernier, dans le cadre du changement d'actionariat de la société Zéphire, il avait fallu effectivement analyser les comptes, les documents juridiques, etc. Cela n'était clairement pas prévu dans le forfait d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Et l'avenant numéro deux, c'était simplement pour augmenter la durée de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'on a renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, mais tout simplement parce que normalement, elle se clôturait dans le contrat antérieur au 31 décembre. Or, on demande effectivement à l'AMO d'analyser le compte rendu technique et financier de l'année N avant juin de l'année N+1. En l'occurrence, il est en train de nous le rendre en ce moment. Il fallait simplement, pour pouvoir le payer vis-à-vis de la trésorerie, qu'on avenante pour prolonger l'effet du marché de six mois. C'est juste pour expliquer pourquoi il y avait deux avenants successifs à l'AMO. Ce sont des avenants de faible importance. Il y en a un, ce n'est que de la durée, il n'y a pas de rémunération. Et l'autre, je crois que c'est 5 000 euros.

## **III. 1923 – Avenant n° 3 au marché d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre – lot 2**

**Le Président**

On passe à la première délibération. Je passe la parole à Ange.

**Ange MUSSO**

Il s'agit de l'avenant numéro 3 au marché d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre et de transfert des déchets. Une partie de ces avenants, le 1 et le 2, et une partie de ce numéro 3 sont dus à liquidation judiciaire d'Ecorecept, mais aussi par rapport à la ville d'Hyères avec la métropole qui est passée sur la même journée en tri, tous les mercredis, papier, carton et plastique sur les mêmes jours. Du coup, ils se sont très vite

aperçus que la journée, ce n'était pas possible. Ils font donc le mardi dans la nuit et le mercredi matin à partir de 5 heures du matin. Ils terminent à 2 heures et reprennent à 5 heures. Ce qui fait que tout cela augmente la cadence, augmente le nombre de camions à transporter et du tri. Du coup, il y a cet avenant numéro 3. C'est une plus-value annuelle de 86 566 euros, on augmente de 2,65 euros la plus-value, ce qui nous fait passer les trois avenants à 21,13 %.

#### **Le Président**

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

### **IV. 1924 – Avenant n° 3 au marché d'AMO pour le MGP du centre de tri des collectes sélectives**

#### **Ange MUSSO**

Il s'agit de notre assistant à maîtrise d'ouvrage et on a bien sûr un maître d'œuvre. Le maître d'œuvre a perdu énormément de temps. Vous êtes tous au courant, on a expliqué plusieurs fois par rapport à notre centre de tri, et surtout les documents ont été présentés souvent, pas une seule fois, mais par étapes, par morceaux. Chaque fois, l'AMO a dû étudier ces petits morceaux de documents et, en même temps, participer à des réunions en plus. C'est tout à fait légitime de passer cet avenant numéro 3. On est déjà à 22,25 % du marché initial, mais tout cela est dû au maître d'œuvre. Bien sûr, on en avait discuté lors de la dernière réunion, lorsqu'il va falloir passer un avenant avec le maître d'œuvre, du fait notamment qu'on ait trouvé de l'amiante et autres, il est bien évident que les dépenses qui sont dues de son fait directement, dans l'avenant, on fera en sorte qu'elles soient intégrées en moins-value pour le maître d'œuvre. Mais aujourd'hui, c'est simplement l'AMO, et l'AMO a juste subi, comme nous, les difficultés, les lenteurs du maître d'œuvre que nous avons rencontrées.

#### **Christophe DELIGNY**

Ce que l'on rappelle en fin de rapport, en guise de contrepartie, pour autant que l'on puisse l'analyser comme cela, c'est que les retards pris génèrent depuis plus d'un an 1 000 euros de pénalités par jour. C'est notamment par ce biais que l'on est censé compenser l'effet du retard en termes purement financiers sur le marché global de performance.

#### **Ange MUSSO**

Oui, mais il est contractuel, il s'applique automatiquement, sauf qu'on a eu à cause de cela des dépenses en plus qu'il faudra dans la négociation faire intervenir. Alors, est-ce qu'on arrivera à récupérer l'ensemble ? On pourra en discuter, ce sera une négociation, mais il me semble que juridiquement, on est obligé d'obtenir quelque chose, parce que, là, c'est simplement les 1 000 euros d'application du contrat. Ils sont en retard, mais on a eu en plus du retard qui contractuellement est chiffré à 1 000 euros, des dépenses supplémentaires qu'on n'aurait jamais eues, sans compter les désagréments du retard. Mais bon, ça, c'est plus difficile à chiffrer.

#### **Le Président**

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

#### **Christophe DELIGNY**

Juste pour information sur le centre de tri, les travaux de terrassement démarrent semaine prochaine, puisqu'on a terminé l'installation de la base-vie aujourd'hui. C'est l'entreprise Zattera Urbano **Erreur ! Signet non défini.** qui intervient sur la partie terrassement jusqu'à la fin de l'été, quasiment. Là aussi, une réclamation de l'entreprise, pas du sous-traitant, mais de Suez, pour les plus-values liées à l'amiante. Il y a certaines plus-values qu'on est en train d'analyser. Bien évidemment, ils sont beaucoup plus gourmands qu'ils ne devraient l'être. On s'est engagé à négocier de manière à ne pas bloquer la situation.

## **V. 1925 – Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales**

**Christophe DELIGNY**

En ce qui concerne l'affaire 1925, on vous propose de signer le contrat type pour la gestion des déchets pneumatiques. Cette filière a mis beaucoup de temps à s'organiser puisqu'il y a plusieurs éco-organismes qui ont été désignés (Aliapur, France Recyclage Pneumatique et Tyval), il fallait un organisme coordonnateur. Cet organisme a été désigné en fin d'année dernière. Le contrat type a également été approuvé, ce qui nous permet de régulariser la situation. Jusqu'à aujourd'hui, on faisait appel à l'un des prestataires d'un des éco-organismes dans le cadre d'une convention qui était très ancienne, c'était l'entreprise SEVIA, entreprise prestataire de l'éco-organisme France Recyclage Pneumatique. On ne pouvait avoir, au travers de cette convention, aucune exigence de délais, et je sais que les délais d'enlèvement des pneumatiques en déchèterie sont souvent problématiques parce que cela s'entasse. Les délais d'intervention de l'entreprise étaient dans cette convention qui n'était absolument pas contraignante, finalement pas maîtrisables. Aujourd'hui, en signant ce contrat type, l'éco-organisme coordonnateur va nous désigner un éco-organisme, ce sera ou Aliapur ou France Recyclage Pneumatique ou Tyval, a priori plutôt France Recyclage Pneumatique. On risque de rester avec la même entreprise, mais pour le coup, elle a un cahier des charges, elle répond à l'éco-organisme et elle a des délais d'enlèvement qui sont beaucoup plus satisfaisants que ceux que l'on a aujourd'hui. Aujourd'hui, il faut plus d'un mois en général pour faire un enlèvement de pneumatiques en déchèterie. Là, le délai contractuel est de onze jours ouvrés. Cela permet de réduire de deux tiers le délai d'enlèvement.

On vous propose de signer ce contrat type de manière à pouvoir régulariser la situation et rentrer dans un cadre de gestion beaucoup plus contraignant et normé.

**Robert BENEVENTI**

Ça veut dire qu'on peut récupérer des pneumatiques qu'on trouve dans la colline, etc. ?

**Christophe DELIGNY**

Vous le faisiez déjà et vous les stockiez en déchèterie ou au service technique. Oui, c'est prévu.

**Robert BENEVENTI**

Parce que normalement, c'est le vendeur de pneus qui doit récupérer.

**Le Président**

Non, c'est compliqué.

**Christophe DELIGNY**

Dans la REP, il y a quand même une disposition qui est applicable depuis le début de l'année qui est de 8 pour 0. Je connaissais le 1 pour 1. A l'époque, quand on a démarré la REP sur les équipements électriques et électroniques, c'était 1 pour 1. Vous achetez un équipement, vous pouvez ramener l'ancien. Puis, c'est passé à 1 pour 0. Vous n'êtes pas obligé de racheter un équipement pour ramener l'ancien chez Darty. Sur les pneumatiques, c'est du 8 pour 0. Ça veut dire qu'a priori, vous pouvez aller chez un garagiste qui est adhérent à Aliapur ou à FRP. Et en tant que particulier, vous avez le droit de ramener huit pneumatiques usagées par an et par foyer. Nous avons fait un sondage, on a appelé quelques garagistes autour de Toulon. *Grosso modo*, il y en a un tiers qui disent qu'on peut, et les deux tiers nous disent « non, je ne suis pas au courant » ou « non, ce n'est pas possible ». Mais la disposition réglementaire existe et peut-être qu'il faudra la signaler à l'entrée de la déchèterie d'une manière ou d'une autre. Il faut réfléchir à la manière dont on peut communiquer sur ce 8 pour 0.

### **Le Président**

Je vous explique ce qui se passe au niveau national. Ceux qui ont communiqué là-dessus se sont retrouvés ensuite avec des pneus dans la colline. Quand ils sont allés chez le marchand en demandant s'il gardait les pneus, le marchand leur a dit non. Ils ont récupéré les pneus et comme la déchèterie était trop loin et que la colline était plus près, ils les ont déposés dans la colline. Faisons attention parce que si après il faut aller chercher les pneus dans la colline, cela va nous coûter plus cher. Je pense qu'il ne faut pas communiquer là-dessus. Quand on va changer les pneus, en général, on laisse les vieux pneus.

### **Christophe DELIGNY**

Je pense que cela s'adresse à ceux qui font le travail eux-mêmes ou qui le font faire par des gens qui ne sont pas des garagistes agréés.

### **Le Président**

Non. Il y a des sociétés qui viennent chez vous pour vous changer les pneus.

### **Christophe DELIGNY**

C'est le cas aujourd'hui. Ce dont on parle, effectivement, nos relations contractuelles dans le cadre du contrat type, c'est précisément d'avoir une société qui vient enlever les dépôts en déchèterie, soit en benne si c'est plus de 12 tonnes par an, soit manuellement dans un espace grillagé ou dédié si c'est inférieur. Deux fois sur trois, la personne va se casser le nez, elle va dire « OK, super, je vais aller au garage du coin », et quand elle va y aller, deux fois sur trois, le gars va lui dire « non, désolé Monsieur, cela ne marche pas comme cela ». Dans ces cas-là, s'il est de bonne composition, il va revenir en déchèterie ou sinon il va aller dans la colline. C'est ce que dit le Président.

### **Le Président**

Je pense qu'il ne faut rien dire. Ceux qui iront changer des pneus chez des sociétés habilitées à changer les pneus, en général, ils les gardent. Par contre, si vous faites changer les pneus devant chez vous, il y a des sociétés qui viennent chez vous. Là, c'est vous qui gardez les pneus. Je pense qu'il ne faut rien dire. Les gens nous les amèneront dans les déchèteries.

On est prêt à voter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **VI. 1926 – Convention de partenariat pour le passage au mode de collecte sélective multi matériaux sur l'aire toulonnaise**

### **Christophe DELIGNY**

Nous avons procédé à une première phase d'harmonisation des consignes de tri, notamment en autorisant l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, en mars 2022. A l'époque, c'est le SITTOMAT qui a conduit l'opération puisqu'il s'agissait simplement de changer la consigne de tri et de recoller les bonnes consignes sur les supports, que ce soit les bacs ou les colonnes de tri. Vous savez aussi que, dans les statuts du Syndicat, il est possible pour ses adhérents de lui confier la réalisation de certaines missions ou prestations en lien avec la gestion des déchets. Le passage au multimatériaux, qui se fera à la mise en service courant deuxième semestre 2026 du centre de tri de la Farlède, va nécessiter d'harmoniser les consignes de tri. L'utilisateur aujourd'hui deux contenants distincts pour éliminer ses déchets recyclables, le verre mis à part, c'est le bac ou la colonne grise pour les emballages plastiques et métalliques, et c'est le bac ou la colonne jaune pour les fibreux, c'est-à-dire les papiers et cartons. Une fois qu'on passera sur le centre de tri, on va pouvoir réaliser la dernière phase d'harmonisation et de simplification des consignes de tri, c'est-à-dire passer à un tri unique dans un seul contenant qui sera jaune, couvercle jaune ou colonne jaune, puisque c'est la couleur européenne du tri, et dans laquelle on pourra mettre l'ensemble des déchets recyclables. On va donc bien évidemment faire un travail de réhabillage des colonnes de tri plastiques qu'on va effectivement mettre en jaune, et il va falloir que, sur l'ensemble du parc, les colonnes jaunes, on porte les nouvelles consignes en disant que ce ne sont pas seulement

les papiers et les cartons, mais tous les emballages et les papiers. C'est un travail qu'il va falloir faire. Et de la même façon, il va falloir qu'on le conduise sur la collecte en bac, sur les collectes en porte-à-porte, parce qu'aujourd'hui la situation, quelle est-elle ? Les usagers ont deux bacs à leur disposition pour ceux qui sont desservis par la collecte en porte-à-porte. Et demain, ils vont se retrouver toujours avec ces deux bacs, mais qui vont devoir contenir la même chose. On se pose plein de questions sur la manière d'opérer ce chantier.

**Robert BENEVENTI**

Si on veut faire passer un message ?

**Le Président**

C'est compliqué.

**Christophe DELIGNY**

En l'occurrence, on a d'ores et déjà commencé à travailler, techniquement, avec les adhérents de l'aire toulonnaise, puisque c'est l'aire toulonnaise qui est concernée, c'est CASSB, CCVG et Métropole de Toulon. Aujourd'hui, on a commencé à défricher le terrain. On a travaillé aussi avec CITEO, qui est susceptible de nous apporter une aide substantielle dans le cadre de ces appels à projets collectes pour envisager plusieurs scénarios, puisqu'on a des situations qui sont différentes. On a des communes pour lesquelles les fréquences de collecte vont être augmentées, d'autres pour lesquelles les fréquences de collecte vont être maintenues - il n'y a pas de fréquence qui diminue. En termes de volume de tri disponible chez l'utilisateur, ce n'est pas la même chose. Pour ceux qui augmentent les fréquences de collecte, *a priori*, il n'y a pas de difficulté à retirer le bac gris, puisque le bac jaune suffira, il sera collecté deux fois plus. Pour ceux qui maintiennent la fréquence sans l'augmenter, il y a une vraie question. Aujourd'hui, le volume de bac gris est utilisé, il faut le conserver. Il faut quand même que l'on fasse des amonts de collecte, qu'on sache un peu comment les gens remplissent leur bac aujourd'hui. Il faut quand même que l'on ait aussi présent à l'esprit qu'aujourd'hui les gens ne remplissent pas leur bac comme on souhaiterait qu'ils le fassent, puisqu'on a vu à l'occasion des caractérisations qu'on a encore beaucoup de déchets recyclables dans les ordures ménagères. Il ne faut pas non plus prendre en compte que le volume qu'on a aujourd'hui, c'est le bon et qu'il suffit juste de le maintenir pour que ça se passe bien. On part du principe que le volume, il faut *a priori* l'augmenter. Ces questions-là, on se les pose. On se les pose sur l'habitat individuel où les gens aujourd'hui ont deux bacs, demain possiblement qu'un seul, le volume à définir. Il y a l'habitat collectif sur lequel on a engagé des enquêtes locales et sur lesquelles on constate qu'il y a des habitats anciens notamment où il n'y a pas de bac de tri. Il y a un vrai sujet : qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'effectivement, on arrive, s'il y a de la place dans les locaux, à équiper un bac de tri, ou si on n'y arrive pas, est-ce qu'on peut proposer un point d'apport volontaire à proximité ? Et puis, il y a d'autres habitats. Les plus récents en général sont correctement dotés. Il suffira par contre, si la fréquence de collecte n'augmente pas, qu'on transforme le bac gris en bac jaune pour garder le même volume de tri. Et puis, il y a la frange intermédiaire où on a des bacs, mais pas suffisamment. Même question, est-ce qu'on a de la place dans les locaux pour remettre du volume et, à défaut, est-ce qu'on peut équiper à l'extérieur des points de... Tout ça, c'est quand même assez compliqué. Il y a vraiment une réflexion à mener.

**Robert BENEVENTI**

Moi, il me semble qu'il faut faire simple et pas cher.

**Le Président**

On est tous d'accord.

**Robert BENEVENTI**

On a tous les bacs qu'il faut.

### **Le Président**

Oui, on a tous les bacs qu'il faut. C'est simple, puisque dans le cadre d'AMORCE, on discute souvent, j'ai un collègue qui me disait « on ne s'est pas embêté, on a mis un sticker jaune sur les bacs qui ont un couvercle vert ou gris ». Ils ont mis un gros sticker jaune. J'ai demandé ce que CITEO a dit. CITEO n'a rien dit, dans la mesure où sur le bac, ce bac qui avant était un bac plastique, on a remis un sticker qui explique que dans ce bac avec ce gros truc jaune dessus, on mettait tous les emballages. Je ne sais pas, ça va peut-être se terminer comme ça.

### **Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, entre techniciens, on a tout cet éventail de scénarios du plus simple qu'évoque le Président, on va sticker les bacs gris qu'on veut conserver pour dire que ce n'est pas gris, c'est jaune et c'est la bonne consigne. On va resticker aussi les bacs jaunes parce qu'ils n'ont pas la bonne consigne. C'est le scénario a minima qu'on a évalué, chiffré autour d'un million d'euros, parce qu'il faut faire ça à l'échelle de l'aire toulonnaise. Sticker un bac, ce n'est pas moins de trois euros a priori. C'est le retour d'expérience qu'on a du chantier qu'on a conduit en 2022 sur l'extension des consignes de tri. Et puis ça va jusqu'au scénario le plus luxueux où, pour vraiment frapper les esprits, on enlève les deux bacs et on en remet un neuf plus gros. Et là, c'est 4 millions d'euros.

### **Le Président**

Sinon, il y a une solution, en Conseil syndical, on vous donne des stickers, chacun dans sa commune.

### **Christine SINQUIN**

Pour répondre à ce que nous dit Monsieur BENEVENTI, c'est vraiment de la sagesse efficace et pas chère. C'est ce que me dit ma DGS tout le temps concernant les déchets, en me disant toujours à budget constant. Pourquoi, lorsqu'on va récupérer le bac, on ne laisse pas juste une information sur l'autre bac en disant qu'il n'y a plus qu'un bac, plutôt que d'aller coller des stickers qui coûtent cher et qui seront peut-être moins visibles qu'une information sur le capot en disant qu'il n'y a plus qu'un bac et il sera ramassé deux fois par semaine - une fois par semaine les papiers, une fois les plastiques ? Juste une information, tout simplement, cela coûterait moins cher.

### **Le Président**

Non, non, non. N'oublions pas...

### **Christine SINQUIN**

Moi, je trouve que c'est cher quand même le reste.

### **Le Président**

Je suis d'accord sur ce que vous dites, mais vous avez fait une erreur. Vous dites qu'on va ramasser une fois le plastique, une fois le carton. On va ramasser deux fois par semaine, tout mélangé.

### **Christine SINQUIN**

La même poubelle qui sera en multimatériaux. Donc cela veut dire juste expliquer aux personnes qu'actuellement, on ramasse une fois par semaine le carton, un autre jour le plastique, et que l'on continuera à collecter deux fois la même poubelle qui servira pour tout. Mais juste pour ne pas coller des stickers, cela va prendre du temps, cela coûte cher.

### **Le Président**

Oui, sauf qu'on a un contrat avec CITEO, qui va nous imposer de mettre *a minima* un sticker jaune.

### **Robert BENEVENTI**

Il y a un code couleur.

## **Ange MUSSO**

Je ne comprends pas moi. Les codes couleur, ce n'est quand même pas CITEO qui les fait, c'est nos gouvernements. Ils ne peuvent pas dire c'est jaune ou gris, point, terminé et ils sortent la jaune ou la grise. C'est pareil. C'est encore du keynésianisme où il faut une décision de l'Etat pour relancer l'économie, pour produire des choses et compagnie. C'est insupportable.

## **Le Président**

On va te déléguer dans les négociations avec CITEO.

## **Christophe DELIGNY**

Je pense que Christine a raison. Si on écoute CITEO, il faut mettre la bonne consigne sur le bac, sur la colonne. Cela nécessite a minima de coller de nouveaux autocollants consignés, et pas de les mettre en boîte aux lettres en disant « la nouvelle consigne, c'est cela, tu la mets sur ton frigo ou sur ton bac, tu la mets où tu veux ». C'est si on veut partir avec CITEO. CITEO ne va pas nous mettre à l'amende si on fait autre chose. Il va simplement dire « vous vous débrouillez, je ne vous mettrai pas un euro dans la machine ». Toute la question est de se demander si c'est plus efficace ou pas d'aller coller la consigne sur le bac. Combien ça coûte ? Combien met CITEO en face ? On fait les plus et les moins, on a un scénario et on dit finalement lequel on veut. Est-ce que celui-là, on l'accepte, on le valide parce qu'il est plus efficace, un peu plus cher, mais pas beaucoup plus cher ? Ou est-ce qu'effectivement, on le fait a minima ?

## **Christine SINQUIN**

Comme le dit très justement Monsieur MUSSO, il faut peut-être négocier avec CITEO plutôt que de se faire imposer des choses qui coûtent toujours plus cher.

## **Le Président**

Aujourd'hui, le code couleur est imposé dans le contrat programme que nous signons. Aujourd'hui, le code couleur, c'est d'avoir un couvercle jaune sur le contenant et d'avoir la consigne de tri qui soit collée. C'est ce que nous avons signé. Il est possible de négocier, je vous ai dit qu'un de nos collègues avait mis un gros stick jaune sur les anciens bacs plastiques. CITEO admet, à condition toutefois, qu'on ait collé sur ce bac la bonne consigne de tri qui consiste à dire que, dans ce bac, vous mettez tous les emballages. De toute façon, à un moment, il faudra coller la bonne consigne sur le bac parce que ce n'est pas le gros sticker jaune qui coûte, c'est le fait de le coller.

## **Christophe DELIGNY**

Le sticker coûte quelques dizaines de centimes d'euros.

## **Le Président**

Dans la mesure où on envoie quelqu'un pour mettre sur la poubelle le sticker sur les consignes de tri, on peut demander à ce qu'il mette un sticker jaune. Après, il faut négocier cela avec CITEO et savoir combien il nous aiderait dans ce cas.

## **Christophe DELIGNY**

Ce débat passionnant, ce que nous vous proposons, c'est que le SITTOMAT l'anime. On mettra en place un Comité de pilotage avec des élus volontaires, représentatifs et de manière à brasser toutes ces idées en les étayant, en apportant des arguments techniques, financiers. La convention, c'est de missionner le SITTOMAT pour animer cette démarche dont l'objectif est de se déterminer d'ici la fin de l'année, notamment en coordination avec CITEO. Encore une fois, avec lequel on pourra dire : « vous exigez cela, dès lors que la réglementation ne le demande pas, si on ne veut pas le faire, on ne le fait pas. Par contre, on sait qu'on n'aura pas votre soutien, mais peu importe, ce n'est pas obligatoire. Ou alors, effectivement, on part avec vous sur un schéma plus ambitieux, mais il y a une contrepartie financière ». Toutes ces idées-là, il faut qu'on les brasse. Il y a la nécessité, pour être intelligent, de faire, comme je le disais, des travaux préparatoires. On fait quelques amonts de collecte pour voir comment les gens utilisent leurs bacs. On est

quand même assez surpris de voir qu'il y a très peu de gens qui sortent les bacs plastiques, par exemple. On a fait des amonts de collecte. Dans certaines communes, c'est moins d'un sur deux, et on est allé voir à plusieurs tournées consécutives. On pourrait dire qu'effectivement, il n'y a pas assez de matière pour le sortir toutes les semaines, mais on est allé voir pendant deux semaines ou un mois, et ça ne sort pas énormément.

#### **Le Président**

Il n'y a pas assez de matière.

#### **Christophe DELIGNY**

Ou les gens ne trient pas. Aujourd'hui, c'est dans les ordures ménagères. Il y a à faire des enquêtes locaux qui permettront d'avoir une vision claire.

#### **Robert BENEVENTI**

Ici, nous sommes au cœur du problème, on connaît tout. Mais je vous dis qu'il y a beaucoup d'habitants, si ce n'est pas 95 % d'entre eux, qui n'osent pas mettre une barquette dans laquelle il y avait des aliments, qui est souillée. Ou ils la lavent, et il ne faut pas la laver. Ou bien ils n'osent pas la mettre dans le tri parce que c'est souillé, donc ils la mettent dans la poubelle. C'est pour cela qu'il n'y a guère de plastique.

#### **Le Président**

On réfléchira à refaire passer un message. Ce qui est important aujourd'hui dans ce nouveau geste de tri, je peux vous dire qu'en tant qu'élus, on s'est battu pendant au moins vingt ans. Quand je faisais des cours à Marseille, j'avais une diapositive qui montrait une dame qui était dans sa cuisine et qui avait 19 poubelles. Elle se retrouvait avec une arête de poisson et elle disait : « et ça, je le mets où ? ». Ça faisait rire les étudiants, je leur disais : « tant qu'on n'aura pas un geste simple, il y a des gens qui se poseront des questions ». C'est l'histoire des pots de yaourt, qu'est-ce qu'on fait avec les pots de yaourt ? Il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui les pots de yaourt ne se recyclent pas. On va dire aux gens : « dans les plastiques, vous ne mettez pas le pot de yaourt. Le pot de yaourt, vous le mettez dans ce qui part à l'incinération ». Là, on a tout faux. La consigne sera que tous les emballages, qu'ils soient carton, alu, plastique, etc., iront dans la même poubelle. Simple et pas cher. Quand on regarde le coût du centre de tri, on peut dire simple, mais très cher.

#### **Un intervenant**

Une toute petite question là-dessus. Quand il y a des emballages mixtes, c'est-à-dire qu'il y a un bout de ferraille et il y a du carton ou il y a du plastique.

#### **Le Président**

C'est un emballage.

#### **Un intervenant**

C'est un emballage, mais est-ce que les gens doivent le séparer ? Parce qu'on m'a souvent posé la question.

#### **Le Président**

Non, non. Dans les tétrapacks que nous avons, il faut savoir que c'est du mixte. C'est-à-dire que vous avez du carton des deux côtés, mais à l'intérieur vous avez une feuille d'aluminium. Ce n'est plus notre problème. Ce n'est plus le problème de la ménagère ou du ménage qui trie. On ne réfléchit pas, on ne lave pas, on met dans la poubelle couvercle jaune. Qu'elle soit à fond vert avec un sticker ou complètement jaune, on ne réfléchit pas. Après, il appartient à celui qui fait la collecte de déterminer s'il passe une fois par semaine ou s'il passe deux fois par semaine. On sait, au niveau national, que lorsqu'on a un geste de tri unique, on gagne encore 2 à 3 %, mais c'est quand même 2 à 3 %.

Pour revenir à ce que disait Robert, il faut savoir la seule chose que ce qu'a dit le Président de la République au sujet des plastiques, mardi lorsqu'il a été interviewé, et qui est vrai, c'est que les dix dernières années, la quantité de plastique a doublé et on

annonce que les dix prochaines années, elle va tripler. On a de plus en plus de plastique. C'est la raison pour laquelle, nous, les collectivités locales, on se bat pour essayer de limiter ces quantités.

**Ange MUSSO**

J'aimerais bien savoir comment l'Italie a pu faire des pailles en plastique biodégradables, des sacs biodégradables. Ils donnent cela à tout le monde. C'est vendu en supermarché. Ils redonnent dans les supermarchés les sacs gratuitement biodégradables.

**Le Président**

En France aussi. Je ne sais pas quel supermarché tu fréquentes, tu dois aller dans un supermarché à La Valette.

**Ange MUSSO**

Je n'ai pas vu de paille. Ils les vendent à Carrefour.

**Robert BENEVENTI**

*Intervention hors micro (00.44.40).*

**Ange MUSSO**

Je te parle en plastique. Soit les Italiens se foutent de la gueule de l'Europe...

**Le Président**

Ce n'est pas du plastique.

**Ange MUSSO**

Je garantis que c'est du plastique.

**Le Président**

Non, ce n'est pas du plastique. C'est du maïs.

**Ange MUSSO**

Non, il y a marqué « plastique biodégradable ». Je sais lire l'italien quand même.

**Le Président**

Je ne sais pas. On va vérifier. Comment on dit un porte-manteau en italien ?

**Ange MUSSO**

Je ne sais pas.

**Le Président**

*Attaccapanni.*

**Ange MUSSO**

C'est une connerie.

**Le Président**

Non, je t'assure. C'est le seul mot que j'ai retenu de mes deux ans d'italien. Ce que je veux dire, c'est que c'est très compliqué, on est face à des lobbys qui sont importants, qui sont portés par Nestlé, qui sont portés par Coca-Cola, etc. Et eux, qu'est-ce qu'ils voient ? Ils voient qu'à terme, notamment pour les bouteilles en plastique, si d'aventure ils devaient être contraints de trouver une solution pour remplacer ces bouteilles en plastique, c'est soit le verre, or le verre, ce n'est pas que cela coûte beaucoup plus cher à produire que le plastique, c'est qu'en termes de transport, c'est lourd, soit des substituts. C'est très

intéressant quand on arrive à discuter sans un contexte financier. On avait demandé à la Fédération des plasturgistes si en France on était capable de remplacer des bouteilles en plastique par des bouteilles à base de maïs ou autres. Ils nous avaient dit qu'il n'y avait aucun problème. Cela nécessite deux choses. Un montant de recherche et développement important. Deuxièmement, on sortira ces bouteilles à un prix bien plus élevé. C'est là que le bât blesse, c'est que Bercy... Tous les jours, Bercy fait un calcul, ça s'appelle le « panier de la ménagère ». Ça comprend plus de milliers de produits que nous achetons tous les jours. Bercy suit le coût de ce « panier de la ménagère ». Dès qu'il voit que ce panier de la ménagère augmente, à ce moment-là il dit qu'on n'est pas d'accord sur ceci, on n'est pas d'accord sur cela. Bercy dit que, si on a un produit de substitution au plastique, d'accord, mais il ne faut pas que ça impacte le panier de la ménagère.

#### **Ange MUSSO**

Je peux rajouter un petit problème environnemental. La culture du maïs, c'est la culture qui nécessite le plus d'eau dans le monde. Si on peut éviter le maïs, ce serait pas mal.

#### **Le Président**

Le maïs ou autre chose.

#### **Christophe DELIGNY**

Si vous en êtes d'accord, dans le cadre de cette convention, l'idée est que le SITTMAT profiterait de l'été pour faire les investigations amonts, quelques amonts de collecte, les enquêtes locaux. La métropole toulonnaise a déjà démarré ses enquêtes locales. Elle est très ouverte, cette convention : le SITTMAT fait ou l'adhérent fait. On a de toute façon prévu au budget 2025 une somme d'études pour pouvoir accompagner ce passage au multimatériaux. Après, à la rentrée, notamment avec les résultats de ces investigations préalables, on convoquera un premier Comité de pilotage pour dire que l'exercice à faire, c'est ça. Voilà la donnée de base. Il y a des scénarios. On pourra bâtir d'autres scénarios. Il faudra qu'on se mette d'accord sur un mode opératoire.

#### **Le Président**

C'est terminé, on peut voter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

### **VII. 1927 – Convention relative à la collecte des Articles de Sport et de Loisirs avec Ecologic**

#### **Christophe DELIGNY**

C'est une REP qui existe depuis quelques années, qui a été lancée en même temps que la PMCB, voire un peu avant. Cela concerne tous les articles de sport et de loisirs à l'exception des bateaux, des bouteilles de plongée, des équipements très spécifiques qui ont d'autres filières. Par contre, en ce qui concerne le particulier, il concerne un gisement qui est relativement faible, ce sont quelques kilos par habitant et par an en moyenne. On s'était interrogé avec les techniciens pour savoir s'il était opportun de mettre en place cette REP, sachant que cela nécessite de dédier de la place sur les quais supérieurs des déchèteries, où l'on est déjà un peu encombré. En plus, il faut les ranger par catégorie. C'est de la place, ce sont des gisements faibles et ce sont des soutiens anecdotiques et marginaux. L'an dernier, nous étions occupés avec la PMCB, dont les enjeux sont quand même beaucoup plus importants, et on m'avait dit « cela ne nous intéresse pas ». Là, ils sont revenus vers nous, notamment avec une proposition de collecte de fin de saison. Ici, nous sommes en bord de mer, donc plutôt sur des équipements aquatiques ou nautiques. Ils nous ont dit que ce serait intéressant de sensibiliser les gens, de ne pas faire n'importe quoi de ces équipements-là quand la saison se termine. Ces collectes de fin de saison s'adressent aux particuliers, mais aussi et surtout aux professionnels, notamment les centres nautiques. C'est effectivement une opportunité de sensibiliser sur le réemploi, sur le recyclage et le fait de ne pas jeter tous ces équipements au rebut. Néanmoins, si on veut mettre en place ces collectes de fin de saison, il faut un cadre, et le cadre, c'est la convention type au titre des ASL. De la même façon qu'on a évoqué celle des pneumatiques à l'instant, il y a celle des ASL. On a fait celle de la PMCB l'année dernière.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cela n'engage à rien. Cette convention type, une fois qu'elle sera signée, va nous demander en annexe de définir des points de collecte permanents, des déchèteries. Si des déchèteries ont de la place et qu'elles souhaitent y aller, pourquoi pas ? Et des points de collecte temporaires pour armer des collectes éphémères type fin de saison. Cela permettra d'offrir au moins un cadre à ces collectes de fin de saison.

Ce qu'on sait déjà parce qu'ils ont désigné un bureau d'études pour essayer d'aller dialoguer avec les centres nautiques et motiver ces démarches-là, c'est qu'à Sanary, il y a le centre nautique de Sanary qui a demandé à faire une collecte de fin de saison. Ce sera l'occasion de pouvoir l'accompagner. On a questionné effectivement nos différents adhérents dans le golfe, sur Porte-des-Maures, où ils prennent les professionnels aussi en déchèterie. Dans le golfe, cela les intéresse d'au moins essayer une collecte de fin de saison. C'est la raison pour laquelle on vous propose de se doter du cadre, le contrat-type qui permet d'équiper des points permanents mais aussi de faire des collectes de fin de saison. Méditerranée-Porte-des-Maures aussi, sur Manjastre, ils accueillent des professionnels. Ils ont bien envie aussi de proposer à ces professionnels de ramener sélectivement tous les équipements, tous les ASL, en fin de saison.

On vous propose ce cadre-là qui n'engage à rien, sauf à rentrer dans un cadre dès lors que l'on met en œuvre des points de collecte permanents ou temporaires.

**Un intervenant**

**Intervention hors micro (00.53.30).**

**Christophe DELIGNY**

Il reste plein de choses. J'ai une liste qui fait à peu près dix pages. Je pourrais vous la montrer.

**Un intervenant**

**Intervention hors micro (00.53.50).**

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, à mon avis, ça va dans les encombrants.

**Un intervenant**

Les skis, tu les mets où ?

**Christophe DELIGNY**

Ça va dans les encombrants. Aujourd'hui, quand les gens s'en débarrassent, ça part dans la benne d'encombrants. L'avantage, c'est de la sortir des encombrants qui, je vous le rappelle, nous coûtent entre 230 et 260 euros la tonne. Après, il y en a plein, je vous montrerai la liste.

**Le Président**

C'est bon ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **VIII. 1928 – Autorisation de signature d'une Convention d'adhésion au secteur CNRACL – Pôle « Carrière instance » avec le centre de gestion du Var**

**Christophe DELIGNY**

Ça aurait été à Monsieur TEYSSIER de le présenter s'il avait été présent.

**Le Président**

Vous me voyez trafiquer avec mon téléphone. Je suis en train d'essayer d'envoyer un communiqué de presse justement sur les histoires de plans plastiques. C'est pour ça que je laisse la parole à Christophe.

## **Christophe DELIGNY**

En l'occurrence, il s'agit de renouveler une convention avec le centre de gestion pour pouvoir bénéficier de leur appui dans le cadre de l'évaluation et du montage des dossiers de retraite pour les agents du SITTMAT. C'est une convention qui, encore une fois, donne un cadre et propose des prestations payantes dès lors qu'on les sollicite. Les tarifs vous sont donnés dès lors qu'on demande un dossier de liquidation de pension, qu'on demande une simulation de calcul ou un avis préalable ou qu'on demande effectivement de gérer les comptes individuels. On demande simplement d'autoriser le Président à signer cette convention.

### **Le Président**

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **IX. 1929 – Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2024**

### **Christophe DELIGNY**

Comme chaque année, au mois de juin, on vous présente le rapport annuel du délégataire de l'UVE, une obligation réglementaire. C'est un rapport dont il faut prendre acte. Et puis après, on vous présentera le rapport d'activité du SITTMAT pour l'année 2024, l'exercice antérieur. On accueille Jean-Yves JUNG, qui est le Directeur de l'UVE dans le cadre de la DSP, qui nous lie à Zéphire, et Louise ARBIEU, qui est sa responsable QSE (Qualité, Sécurité, Environnement). Le Président me dit que vous avez un quart d'heure, vingt minutes.

### **Jean-Yves JUNG**

Bonjour à tous. Je suis ravi et fier de vous présenter l'activité de Zéphire pour l'année 2024. Comme le dit Christophe, on va aller très vite et passer sur certains points. Evidemment, si vous attendez des précisions, je serai là pour vous répondre, mais je vais dérouler.

Sur cette première vue annuelle, je vais surtout vous commenter les évolutions par rapport aux années précédentes pour vous épargner la redite, pour ceux qui ont l'habitude de ce type de présentation. La principale évolution que vous connaissez, c'est l'évolution de l'actionnariat en octobre 2024, où IDEX a pris la majorité, passe à 51 % des voix, et les entités PIZZORNO-AZUR Valorisation prennent le reste pour descendre à 49 %. La présidence de la société a basculé chez IDEX, la Direction générale revenant à PIZZORNO. Dans son fonctionnement quotidien, ZEPHIRE continue à avoir un CODIR avec les deux mêmes actionnaires, les personnes sont les mêmes, le pouvoir entre les personnes a un petit peu changé. L'évolution pour ZEPHIRE est principalement ce qui a accompagné ce changement, en gros les fonctions de support, où IDEX reprend les usages numériques, IDEX reprend le suivi RH pour ZEPHIRE. Donc ZEPHIRE a entamé, et n'a pas encore terminé, toute cette transition qui fait qu'on va travailler avec des nouvelles applications informatiques, des nouveaux modèles, avec, pour les RH, des process un peu différents, mais au bilan, cela ne change rien dans notre fonctionnement au jour le jour, sur le fond. J'ai juste appuyé sur des fondamentaux qui pourraient inquiéter, mais ce n'est pas le cas.

Le fonctionnement de l'UVE, je ne vais pas vous refaire tout le fonctionnement, il n'a pas changé en 2024, on a juste eu principalement, en termes d'évolution matérielle sur l'usine, suite aux différentes FOB qui ont été approuvées, l'arrivée de ce qu'on appelle l'application des mesures OTNOC – c'est un barbarisme pour répondre à l'arrêté des *best references* de décembre 2023. On a cette obligation aujourd'hui d'appréhender, de mesurer et de tracer toutes les conditions de fonctionnement autres que normales, et donc il y a tout un système qui a été mis en place pour cela et pour lequel on rend compte tous les mois au travers de notre rapport mensuel sur les heures de fonctionnement dans ces conditions, sur les rejets que l'on peut faire dans ces conditions de fonctionnement autres que normales, c'est encore une amélioration environnementale. Le deuxième sujet, ce sont les FID, qui sont des nouvelles installations de mesures en continu de COT qui ont été montées sur l'usine en 2024. Voilà pour les principales évolutions de fonctionnement.

### **Christophe DELIGNY**

Ce sont des points qu'on a pu aborder en Comité syndical au travers des FOB, on vous a demandé l'autorisation de signature en cours d'année dernière.

### **Jean-Yves JUNG**

S'agissant du battle-rythme du fonctionnement de l'UVE, il n'a pas changé, on est toujours sur un phénomène de saisonnalité avec un programme d'arrêt programmé sur l'usine qui a respecté en 2024 le calendrier historique, c'est-à-dire un arrêt des communs au mois d'avril, un arrêt complémentaire à l'automne, et puis une période estivale de mise en balle des déchets avant de pouvoir avoir des retours à des périodes plus clémentes pour pouvoir gérer la surproduction de déchets pendant l'activité touristique.

### **Louise ARBIEU**

Au niveau des certifications, ZEPHIRE a renouvelé sa certification en 2024 au niveau qualité, sécurité et environnement, et, pour l'énergie, a eu un audit de surveillance pour une année de plus.

Au niveau du plan de surveillance environnementale, on a toujours une surveillance continue avec trois analyseurs, dont un redondant, un analyseur secours, des analyses semi-continues pour les dioxines et les furanes, deux campagnes par an pour analyser nos eaux souterraines, deux campagnes par an avec des points de mesure en périphérie de l'usine pour vérifier tout ce qui pourrait être intrinsèque à l'usine, et deux contrôles réglementaires par an, dont un inopiné demandé par la DREAL, et une campagne par an des mesures sur les aiguilles de pin qui est menée par le SITTMAT.

### **Jean-Yves JUNG**

Pas d'écart alarmant sur ces sujets-là, surveillance réglementaire, aujourd'hui, on a des petits écarts qui restent dans le bruit de fond, donc pas de fait majeur sur ces sujets-là en 2024. Le fait marquant en 2024, je vais résumer la vue qui est présentée à l'écran, qui est déjà résumée. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on a eu plus d'aléas qu'en 2023, 2023, pour mémoire, étant une année exceptionnelle en termes de disponibilité pour ZEPHIRE. C'est une année avec un peu plus d'arrêts liés à la casse barreau, vous connaissez l'effet médiatique relatif au protoxyde d'azote, il y a ces sujets de bouteilles inflammables qui ont contribué à l'augmentation de notre niveau d'avarie en 2024, mais pas que.

### **Christophe DELIGNY**

Il y a quand même effectivement des avaries comme celle du dernier trimestre sur le barillet haute pression, 5 jours de *black-out*. On a aussi en deuxième trimestre 8,5 jours suite à des tubes d'eau percés. C'est ce que vous disiez encore hier, on en profite aussi pour réparer les aléas.

### **Jean-Yves JUNG**

C'est cela. On n'a pas l'obligation d'arrêter uniquement pour des barreaux, on profite pour faire sur des arrêts et des aléas, avoir l'opportunité de réparer d'autres choses.

Le fait majeur sur 2024 en termes d'aléas, comme il a été dit par le Directeur général, c'est un problème de fuite vapeur sur le nœud d'usine qui est ce qu'on appelle le barillet des communs, c'est l'endroit où arrive toute la production de vapeur dans l'ensemble des chaudières. Ça a cassé là, on a eu quasiment 6 jours d'arrêt pour arriver à remettre en route l'usine et avec évidemment du détournement et de l'enfouissement sur cette période.

En termes de disponibilité, comme vous le voyez, 2024 est une année qui est un tout petit peu en retrait par rapport à 2023, mais qui reste toutefois très convenable en termes de niveau. On voit bien sur octobre-novembre, en rouge, le gros aléa qu'on a eu. En bleu, ce sont les arrêts programmés, et en rouge, ce sont les arrêts sur aléas de nos lignes. La même chose pour les réseaux de chaleur et les groupes turboalternateurs, qui nous permettent de valoriser en électricité, une disponibilité des groupes turboalternateurs qui a été excellente, comme en 2023. Cela permet de limiter la conséquence de la perte de vapeur, le fait d'avoir des GTA qui tournent toute l'année, et une disponibilité des réseaux de chaleur qui est dans la moyenne haute.

**Louise ARBIEU**

Le chiffre à se rappeler, ce sont 270 000 tonnes qui ont été apportées sur le site de ZEPHIRE en 2024, avec notamment tout ce qui est ordures ménagères, DASRI (les déchets de soins à risque infectieux), des retours de balles qui ont augmenté par rapport à l'année 2023 et également des apports extérieurs.

**Christophe DELIGNY**

Les retours de balles, c'est des balles de Porte-des-Maures de 2023, qui sont revenus en partie en 2024.

**Jean-Yves JUNG**

Tout à fait. On est sur un niveau finalement de tonnage traité tout confondu, les apports SITTMAT, plus les apports extérieurs pour les vides de four qui sont un petit peu en retrait, ce qui est cohérent au fait de la disponibilité des fours. Le fait remarquable, c'est quand même la diminution de l'apport en DASRI par année. Le gisement a tendance à se réduire, on traite moins de DASRI que les années précédentes et la tendance se confirme sur 2025.

**Christophe DELIGNY**

La diminution des DASRI, c'est parce que vos clients produisent moins de DASRI ou c'est parce que vous avez perdu des clients ?

**Jean-Yves JUNG**

Non, c'est le gisement en amont qui s'est réduit sensiblement suite aux orientations nationales qui visent à faire en sorte qu'il y a moins de production de DASRI.

**Christophe DELIGNY**

D'accord. Ce qui laisse un peu plus de vide de four pour des ordures ménagères ?

**Jean-Yves JUNG**

Dans les meilleures années, on est monté à 4 500 tonnes à l'année de traitement de DASRI puisqu'on arrive ensuite dans la limite de notre capacité de traitement sans mettre en 3x8. La tendance est à la baisse pour les DASRI, mais on comble largement avec d'autres types d'apports extérieurs.

**Louise ARBIEU**

Au niveau de la valorisation des mâchefers, on est à presque 66 000 tonnes en 2024, une légère baisse par rapport à l'année d'avant, étant donné qu'on a moins incinéré de déchets. Et l'enfouissement, environ 4 800 tonnes, qui est notamment dû aux ordures ménagères détournées du fait de notre gros aléa, comme on en parlait tout à l'heure durant le dernier trimestre de l'année.

**Jean-Yves JUNG**

Si je zoome sur le tonnage SITTMAT, on voit bien qu'on est un peu en dessous en 2024 par rapport à 2023, mais l'ensemble du tonnage SITTMAT a été traité. C'est bien comme ça qu'il faut le retenir. C'est notre travail.

Sur les flux, je vais faire juste un petit zoom sur un certain nombre de sujets. La consommation d'eau dans le cadre de la sobriété hydrique de 2024 est un petit peu en recul, mais en même temps, dans le tempo des trois dernières années, il y a eu de gros efforts de réduction de consommation. Les 56 par rapport aux 52 000 m<sup>3</sup> de 2023 sont essentiellement liés à notre perte de disponibilité et les aléas qui ont fait que l'on a consommé un peu plus.

Le gaz sur 2024 a été également compliqué. Dès qu'on perd la disponibilité, il y a des séquences d'arrêt et de démarrage. En 2024, on a eu des problématiques de combustion qui ont fait que pour tenir les températures dans les fours, en début d'année, on a été obligé de mettre de l'appoint à gaz sur nos fours. Les consommations de réactifs pour le traitement des fumées sont un peu à la baisse, qui sont liées d'une part à la baisse de

disponibilité, donc moins de fonctionnement, mais également à la poursuite et à la finalisation de l'optimisation des régulations de nos systèmes. L'idée étant de mettre la quantité de réactifs la moins importante possible, tout en respectant les critères à obtenir en termes de qualité des rejets. Cela a contribué notamment à réduire les quantités de REFIOM en 2024, puisque nos réactifs partent, en particulier le charbon actif et les bicarbonates, avec le REFIOM.

En termes de valorisation de l'énergie, deux phénomènes. Le prix de l'électricité repart à la baisse par rapport aux années d'explosion du prix de l'électricité. Toutefois, en termes de production, on a eu une production d'électricité qui a été tout à fait correcte, très convenable. C'est la troisième année depuis 2013 en termes de niveau de production. En chaleur, on continue à constater la diminution de la consommation, principalement lié à l'effet météo et probablement aussi à l'effet économie lié aux coûts que représente l'énergie. Traitement ferreux, non-ferreux, on est sur des dynamiques classiques. Pour la performance énergétique de l'usine, on reste sur un niveau confortable par rapport au minimum réglementaire attendu au national, et à peine en dessous du niveau de ce qui est prévu dans la DSP en 2024 pour la performance énergétique (0,82 retenu dans le contrat de DSP).

Les prix moyens de vente de l'électricité et de la chaleur, on les présente pour information, -10 % sur l'électricité par rapport à 2023, forcément des recettes en recul liées à l'effet prix. Et pour la chaleur, on continue à revenir sur un niveau beaucoup plus acceptable que celui qui était constaté les années précédentes. C'est bien le prix de la molécule qui est présenté. Je ne présente pas le prix de ce que l'on appelle coefficient R2, qui est la partie charge d'exploitation.

Dépenses de gros entretien renouvellement, une année 2024 avec un niveau qui est celui qui correspond au montant de la redevance annuelle du SITTOMAT pour le renouvellement des installations.

La santé financière de 2024, un chiffre d'affaires d'un peu plus de 37 millions, en recul par rapport à l'année exceptionnelle de 2023. Un niveau de charge de 27 millions d'euros, presque similaire à celui de 2023, on était à 26. En conclusion, un résultat net qui reste encore positif en 2024, même si très en recul de celui dont on a plus bénéficié en 2023 et qui a largement profité du prix de l'électricité qui était élevé.

#### **Louise ARBIEU**

Au niveau des résultats environnementaux pour l'année 2024, en cheminée, nous avons eu 42 dépassements VLE journaliers, une augmentation par rapport aux années précédentes qui s'expliquent du fait de l'intégration des VLE/jour mercure qui sont maintenant comptabilisés. Au niveau des mesures dioxine, aucun dépassement. Les résultats des contrôles réglementaires, pas de non-conformité pour le printemps de l'année 2024. Et pour l'hiver 2024, nous avons eu au niveau des flux NOX des non-conformités pour deux lignes, s'expliquant au niveau de la conduite des installations. Les campagnes AST-QAL2 ont bien été faites en mai 2024. Pour les résultats des retombées atmosphériques, il s'agit donc des analyses des jauges, nous n'avons eu aucun dépassement des valeurs de référence, les concentrations moyennes en métaux sont bonnes et les teneurs en dioxine également. Pour tout ce qui est mâchefers, tous les lots ont été valorisés, la quantité de mâchefers par tonne est de 245 kilos par tonne, qui équivaut à un peu moins d'un quart, et pour le REFIOM, tous les lots ont pu être traités, et nous avons donc 27 kilos par tonne incinérés.

#### **Robert BENEVENTI**

Il n'y a aucune comparaison avec les normes européennes ? On pourrait se situer, parce que, là, c'est bien, mais on ne sait pas où on se situe.

#### **Christophe DELIGNY**

Est-ce qu'on est en conformité ou pas avec la réglementation ?

#### **Robert BENEVENTI**

C'est la question.

**Christophe DELIGNY**

On a 42 dépassements de VLE journalière. Il faut peut-être faire un petit commentaire. Effectivement, d'habitude, c'est plutôt entre 5 et 8, mais cette année on en a 33 sur le mercure, parce que le mercure, on le mesure depuis qu'on a mis en place les travaux, on le mesure en continu. Avant, on faisait deux mesures annuelles, donc on voyait moins les choses. D'ailleurs, il y a une problématique mercure sur laquelle on travaille, on a effectivement des phénomènes de pics importants qu'on ne retrouve pas forcément sur d'autres installations comparables, donc on est en train de chercher d'où cela peut provenir. Cela provient forcément des apports qui sont faits à l'usine, donc on cherche d'où cela vient. Avec un petit point positif, c'est qu'effectivement, depuis le début de l'année, on est retombé à deux dépassements en cinq mois et demi, donc très peu.

**Robert BENEVENTI**

Des dépassements par rapport à quoi ?

**Christophe DELIGNY**

Sur les valeurs limites réglementaires en termes de mercure dans les éjections atmosphériques.

**Robert BENEVENTI**

Pendant des années et des années, ce qui nous a conduits à faire des équipements lourds et très onéreux, notamment avec les chaussettes de filtration de la fumée, ce qui nous conduisait, c'étaient des normes fixées par l'Europe. Est-ce que ces normes existent toujours ? Et si elles existent, on se situe comment ?

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, la réglementation européenne est traduite en droit français, et c'est ce que l'on retrouve dans nos valeurs seuil et dont on exprime ici les dépassements, sachant que dans le cadre de la DSP, on a sur un certain nombre de paramètres une exigence où l'on s'est fixé des seuils contractuels qui sont deux fois moins importants que les seuils réglementaires. Donc on peut avoir des dépassements.

**Robert BENEVENTI**

Vous le dites comme cela, mais si on avait une courbe qui nous montrait...

**Le Président**

Robert, il y a un truc que vous devez faire. A chaque fois que vous venez au SITTMAT, quand vous passez la porte, en face, vous avez des écrans, vous regardez les écrans...

**Robert BENEVENTI**

C'est difficile.

**Le Président**

Non. Vous regardez les écrans et vous constaterez, ou pas d'ailleurs, que tout va bien en termes de pollution. Moi, je me souviens, dans une autre vie, on avait construit l'usine d'incinération qui se trouve en plein Londres, sur l'ancienne décharge, et on avait mis un écran de télévision qui montrait la même chose que ce que l'on a à l'entrée. On avait amené des clients, et un de ces clients n'était autre que Jean-Claude GAUDIN, puisqu'il réfléchissait à avoir une usine à Marseille. On interview une dame qui sort du marché avec son panier, et on la voit, elle va directement à l'écran de télévision. Tout le monde était content, et notre traducteur nous pose la question « qu'est-ce que vous avez vu à l'écran ? ». Elle a dit : « je n'y comprends rien, mais il y a une courbe, ça, c'est la pollution, et là il y a un trait droit, ce sont les autorisations. Tous les jours quand je passe devant, je regarde ». Vous avez la même chose à l'entrée, et comme vous venez très souvent au SITTMAT, vous pourrez contrôler à chaque fois que tout va bien.

**Jean-Yves JUNG**

Ce que l'on peut retenir, c'est qu'en termes de concentration moyenne annuelle et en termes de flux, c'est-à-dire de quantités de matière qui sont émises dans l'atmosphère suite à la combustion, on est très en dessous, globalement, des normes européennes et françaises.

**Robert BENEVENTI**

Et où est-ce qu'on le voit ?

**Jean-Yves JUNG**

Dans nos rapports annuels DREAL, en termes de données, dans nos rapports annuels SITTMAT également, en termes de données environnementales, où l'on peut, évidemment, toujours plus détailler nos présentations.

**Robert BENEVENTI**

Comme vous le savez, aujourd'hui, c'est un sujet extrêmement sensible. Nous, on aurait peut-être besoin d'informations pour pouvoir communiquer, mais que ce soit facilement lisible. Là, c'est très technique.

**Christophe DELIGNY**

Je ne sais pas, mais est-ce que l'on peut envisager pour l'année prochaine, en tout cas pour les prochains rapports, d'avoir, par grand polluant, le seuil réglementaire et le nuage de points qui correspond aux mesures de l'année ? On verra peut-être qu'effectivement il y en a deux qui sont au-dessus sur le CO ou trois ou un et que les 900 autres sont très en dessous. Je pense que c'est ce que vous demandez. Est-ce qu'on est juste à la limite réglementaire ou est-ce qu'on est très en dessous ?

**Robert BENEVENTI**

Pas l'année prochaine.

**Christophe DELIGNY**

Vous ne voulez pas l'année prochaine, on va vous le faire pour cette année et on vous l'enverra. Je pense que cela ne pose pas de difficulté particulière.

**Jean-Yves JUNG**

On vous recommuniquera la vue qu'on a présentée à la DREAL, qui est la vue de l'évolution annuelle par grand type de polluant. Vous pourrez la recommuniquer par courriel si vous voulez pour cette année.

**Christophe DELIGNY**

On va le faire. C'est vrai que cela peut être parlant, et de voir qu'on est très en dessous des valeurs seuil réglementaires européennes et nationales.

**Louise ARBIEU**

Toujours au niveau environnemental, au niveau de la sobriété hydrique, nous avons eu une inspection DREAL en février 2024. Ils n'ont pas relevé d'écart. Ils nous ont incités à rédiger un plan de sobriété hydrique. On continue nos efforts de réduction de consommation d'eau, notamment par la recherche de fuite potentielle.

Au niveau des plaintes reçues par nos riverains, nous avons eu cinq plaintes cette année dues à des odeurs. Une augmentation légère par rapport à 2023. Nous avons pu mettre en place un mode opératoire sur la gestion des odeurs afin de pallier toutes ces problématiques qui peuvent gêner nos riverains, notamment par la fermeture des portes qui peuvent, lors des grands vents, faire venir les odeurs pour les voisins.

**Jean-Yves JUNG**

Nous allons continuer à faire du mieux possible pour limiter et contenir la nuisance odeur. Nous ne sommes pas infailibles, donc, parfois, quand il y a des circonstances qui ne s'y prêtent pas, nous avons quelques plaintes, mais nous sommes sur un niveau qui reste faible - je le qualifie comme cela. Nous avons eu plus sur des années antérieures.

**Louise ARBIEU**

Pour finir, au niveau des engagements sociaux, nous sommes un effectif de 46 salariés et nous avons effectué 1 064 heures de formation pour l'année 2024.

**Le Président**

Merci. Une question ?

**Christine SINQUIN**

*Intervention hors micro (01.27.00).*

**Jean-Yves JUNG**

Il faut bien comprendre que l'électricité qui est présentée sur cette vue, c'est l'électricité qui est achetée par ZEPHIRE. ZEPHIRE produit l'électricité et autoconsomme l'électricité, sauf dans certains cas, en particulier la production d'électricité qui peut être autoconsommée par l'usine, c'est uniquement par le groupe turbo alternateur numéro un. Ça veut dire que, lorsque le groupe turbo alternateur numéro un est à l'arrêt pour raison programmée ou d'aléa, on achète de l'électricité. Ce n'est pas totalement vrai puisqu'on a également un groupe électrogène de secours qui nous permet aussi de fabriquer de l'électricité, mais on préfère acheter de l'électricité EDF plutôt que de produire avec le groupe électrogène qui est plus polluant et qui coûte plus cher à la production d'électricité. Voilà ce qui explique les variations annuelles qu'on peut avoir en termes de consommation et d'achat d'électricité. L'augmentation de 2024, c'est l'arrêt de l'automne, on a eu six jours d'arrêt usine et, là, on a consommé plus.

**Christine SINQUIN**

*Intervention hors micro (01.28.20).*

**Christophe DELIGNY**

En 2021-2022, on avait les avaries sur les lignes.

**Jean-Yves JUNG**

On avait durablement beaucoup moins de production de vapeur puisqu'on avait une chaudière qui était à l'arrêt quasiment les deux tiers de l'année pour chacune de ces deux années.

**Christine SINQUIN**

*Intervention hors micro (01.28.50).*

**Jean-Yves JUNG**

Comme je l'ai expliqué, l'augmentation du nombre d'aléas, donc plus de démarrage chaudière, et des problématiques de combustion en début d'année qui ont fait qu'on a dû faire un peu plus d'appoints en gaz pour pouvoir tenir les températures minimum légales dans nos fours.

**Christophe DELIGNY**

C'était quoi ces problématiques de combustion ?

**Jean-Yves JUNG**

Du déchet, des fuites sur des circuits d'air primaire, des fuites internes dans les caissons, principalement.

## **Le Président**

Merci. On vous libère. Je vous demande de prendre acte que l'on a bien entendu le rapport annuel de notre délégataire.

## **X. 1930 – Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2024 du SITTMAT**

### **Christophe DELIGNY**

Concernant le rapport d'activité, c'est un rapport que l'on vous présente chaque année.

## **Le Président**

Vous ne nous expliquez pas les limites du syndicat.

### **Christophe DELIGNY**

Dans la forme, il est identique au rapport des années précédentes. Comme le suggère le Président, je ne vais pas revenir sur toutes les pages qui expliquent le fonctionnement, les limites de compétences, etc.

Dans ce rapport 2024, on va le parcourir, mais je ne vais m'arrêter qu'à certaines pages. Par contre, on peut s'arrêter à certaines pages, si vous le souhaitez, pour plus de commentaires. Je ne reviens pas sur tous les aspects. Sur cette page-là, il y a quelque chose à signaler. Dans la structure administrative, on a fait évoluer la structuration des services du SITTMAT, c'était en automne dernier, avec notamment la création d'une unité marché public et performances et un recrutement. Je voulais simplement vous signaler cette évolution par rapport aux rapports antérieurs. Sur les pages qui relatent les faits marquants de l'exercice 2024, on a flagné quatre sujets.

Le premier est l'obtention des autorisations administratives pour le projet de centre de tri, des collectes sélectives de la Farlède. On rappelle que le marché global de performance a été signé en décembre 2023. On a déposé le permis de construire et la demande d'enregistrement au titre des ICPE fin mars 2024. On a obtenu le permis de construire en juillet 2024, et l'arrêté d'enregistrement au titre des ICPE fin novembre 2024. On a été sur des procédures plutôt courtes. On a eu entre temps aussi les archéologues qui sont venus faire un diagnostic préventif, puisqu'on n'est pas très loin d'une zone qui avait été fouillée au nord de l'autoroute. On n'a rien trouvé, et la DRAC nous a libéré le terrain assez rapidement. C'est le premier fait marquant avec un OS-travaux qui a été lancé en fin d'année, même si, comme je vous le disais, on ne démarre, pour les raisons qui vous ont déjà été exposées, que demain.

Autre fait marquant, la finalisation de l'équipement des ménages aux composteurs individuels. Là, on est sur l'exigence réglementaire de fournir à chaque usager un moyen de trier ses biodéchets. C'était un processus qu'on avait engagé fin 2022 où on avait fait des distributions sur quelques communes tests. On avait décidé de généraliser au vu des résultats encourageants des tests. Cela s'est fait sur 2023 et 2024. On a clôturé en juillet 2024. On aura au total distribué un peu plus de 30 000 composteurs individuels. On sera passé dans près de 50 000 foyers qui auront ouvert leurs portes et auxquels on aura délivré le message de tri des biodéchets. C'est le deuxième point fort.

Le troisième point fort, c'est la mise en place de la nouvelle REP PMCB qui s'est faite entre le début de l'été et le début de l'automne 2024 en équipant toutes les déchèteries, notamment de benne multi-REP bois, des REP à la fois opérationnelles avec une logistique prise en charge directement par l'éco-organisme Valobat sur les plâtres, sur la benne multi-REP bois, sur les bennes multi-REP plastiques là où on en a mis, et puis un soutien financier sur les autres bennes qui restent à gestion du SITTMAT que sont notamment les gravats. C'est quand même une opération importante qui a été conduite avec des résultats financiers, pour autant que les choses restent en l'état, malgré un moratoire qui a été engagé aujourd'hui par les éco-organismes, avec quand même une modification entre les recettes de la REP financière et les coûts évités de la REP opérationnelle, estimée à 2 millions d'euros par an à l'échelle du SITTMAT.

Enfin, le quatrième fait marquant porte sur les quais de transfert, puisqu'effectivement, on a livré au printemps 2024 le quai de transfert rénové de Solliès-Pont, puisqu'on avait

engagé les travaux de rénovation, une rénovation assez lourde qui nous a coûté quasiment un million d'euros, donc il a été totalement refait à neuf, à part effectivement la structure qui ne nécessitait pas de rénovation. On a également équipé le site d'Azur Valorisation d'une presse à balles pour pouvoir économiser sur la mise en balles des déchets de Méditerranée-Porte-des-Maures. Et on a engagé les études pour mettre en place des travaux d'amélioration sur le quai de transfert de Manjastre à Bormes-les-Mimosas, notamment en termes d'équipements de trémies supplémentaires et de mise à deux voies du pont bascule d'entrée/sortie du site. Ce sont des travaux dont on a finalisé la maîtrise d'œuvre et qui devraient pouvoir être engagés cette année, en fin d'année.

On relate aussi le fait que la Ville de Toulon nous a donné son accord pour envisager l'aménagement d'un cinquième quai de transfert à Lagoubran, en face de l'usine, à côté de la déchèterie, qui est le transfert qui permettra notamment d'acheminer les déchets recyclables de l'ouest vers le centre de tri de La Farlède et aussi de massifier les biodéchets collectés en apport volontaire vers un exutoire qui reste à définir. Aujourd'hui, on a l'exutoire qui est désigné contractuellement, c'est la plateforme de compostage de Signes, la plateforme de Veolia à Signes.

**Robert BENEVENTI**

Et le quai de transfert à Toulon sera prêt quand ?

**Christophe DELIGNY**

Le quai de transfert, on va démarrer la maîtrise d'œuvre à l'automne, avec des consultations travaux vraisemblablement au printemps 2026 et des travaux dans la foulée, donc une livraison qu'on peut attendre début 2027.

**Robert BENEVENTI**

Ce sera concomitant avec le centre de tri ?

**Christophe DELIGNY**

A peu près concomitant, à quelques mois près.

**Le Président**

Il nous servira à deux choses Il nous servira pour la collecte sélective de la partie ouest, et il nous servira aussi pour les biodéchets.

**Christophe DELIGNY**

Vous avez des supports que vous connaissez déjà, où on relate effectivement les circuits qu'empruntent les déchets. La page qui est relative aux éco-organismes s'est un peu étoffée, puisqu'on a fait rentrer les éco-organismes de la PMCB, Valobat, Ecominéro. Ils sont partenaires du SITTOMAT maintenant, on a signé les contrats avec eux. On a un peu plus d'éco-organismes qui nous accompagnent. Après, on va retrouver les tonnes reçues en déchèterie et traitées, avec une particularité par rapport à l'année dernière. Si vous regardez notamment le chiffre des gravats, il a considérablement augmenté, puisqu'on a 72 500 tonnes. C'est lié à une chose toute simple, on a pris en compte les gravats des professionnels déposés à Manjastre sur l'ISDI, dont on a aujourd'hui la gestion. Il y a un petit astérisque qui renvoie en bas de page, sur ces 72 500 tonnes, on a à peu près 34 500 tonnes qui sont des déchets des professionnels et des communes hors déchets ménagers et assimilés, réceptionnés à l'ISDI de Manjastre. Cela explique le bond par rapport à 2023. Mais en l'occurrence, on n'a pas produit plus de gravats que l'an dernier rapportés à la population. Je ne vous ferai pas plus de commentaires que cela sur ces tonnages, à moins que... Vous avez pris des notes, Président ?

**Le Président**

Je suis toujours la même démarche. Où est-ce qu'on a des marges de manœuvre ? Que prévoient nos contrats en termes de valorisation matière ?

**Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, il y a peu de valorisation matière. On est entre 5 et 15 %. On est à 5 % à l'ouest sur Veolia, sur Onyx. On est plutôt à 15 % sur Azur Valorisation à l'est, ce qui est effectivement très faible, mais ce qui correspond aux caractérisations que l'on fait chaque année. Après, on a un potentiel de valorisation énergétique qui est plus important, de l'ordre de 40 % à 50 %.

**Le Président**

Il faut quand même regarder.

**Christophe DELIGNY**

On aura l'occasion d'aborder le sujet dans la matinée du 25, sur l'atelier des coûts que l'on organise.

**Le Président**

Ces chiffres vous permettent de vous comparer et de savoir exactement ce qui se passe dans vos déchèteries.

**Christophe DELIGNY**

Ensuite, c'est effectivement une page qui est intéressante, c'est la page 25 qui montre les différents flux et notamment les évolutions depuis 2023. Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est qu'à la marge, on avait, en 2023, dix mois de Méditerranée-Porte-des-Maures ; en 2024, on a douze mois de Méditerranée-Porte des Maures, donc il y a un petit plus à ce niveau-là. Ce que l'on constate, c'est que, malgré ce, on a un tonnage d'ordures ménagères résiduelles qui est à peu près identique, donc cela veut dire une très légère baisse à périmètre constant. On a des emballages plastiques et métalliques, c'est la poubelle grise, qui continuent à augmenter, à 14,24 %, donc on continue à trier et à s'améliorer en tri. Par contre, comme le disait le Président, comme il s'en produit dans les cycles de consommation toujours plus, on en retrouve toujours autant dans les ordures ménagères résiduelles. Sur les cartons, cela augmente aussi un petit peu, mais de manière plus modérée. Après, on a le multimatériaux de Porte-des-Maures et du Golfe de Saint-Tropez, avec une augmentation un peu plus dynamique, mais aussi des refus plus importants sur le golfe de Saint-Tropez. Le verre continue à augmenter. On avait regardé cela pendant les travaux du ROB. En fait, cela stagne sur l'Aire toulonnaise et ça continue à augmenter un peu sur le Golfe de Saint-Tropez, principalement, et un peu Porte-des-Maures. Donc là, ce sont vraiment les stations littorales qui tirent vers le haut la statistique moyenne. Sur la déchèterie, il y a une très forte augmentation, mais c'est le biais dont je parlais tout à l'heure, ce sont les 34 500 tonnes de gravats et terres des professionnels sur Manjastre qui ont été rentrés dans la statistique. Sur les aciers et l'aluminium des mâchefers, on augmente, cela dépend des campagnes que fait Azur Valorisation sur les mâchefers de ZEPHIRE qu'il récupère. L'an dernier, on en a fait un peu moins. Cette année, on a rattrapé le retard. Après, on a, comme chaque année, les tableaux sur le tri sélectif, sur les cinq adhérents. Comme vous l'a dit le Président, c'est intéressant de regarder les chiffres de chacun, puisqu'on les a par commune ou par antenne. Ce sont vraiment des données qui sont intéressantes à regarder.

**Robert BENEVENTI**

Je n'ai pas bien compris. Sur les mâchefers, c'est l'aluminium et l'acier retirés des mâchefers ?

**Christophe DELIGNY**

C'est ça.

**Robert BENEVENTI**

C'est beaucoup.

## **Christophe DELIGNY**

Oui, c'est parce que cela dépend des campagnes. Ils vont recevoir du mâchefer, ils vont le mettre à maturer, et puis après ils vont effectivement aller et traire les aluminiums, etc. L'an dernier, par exemple, c'était en diminution.

### **Le Président**

En fait, ils ont stocké en fin d'année 2023.

## **Christophe DELIGNY**

L'an dernier, on avait 29 % de diminution. Cela veut dire qu'ils n'ont pas une gestion annuelle. Ils n'ont pas liquidé le stock en fin d'année. C'est un peu aléatoire. Ce qui compte, c'est de regarder combien cela fait rapporté à la tonne incinérée. Et là, on est sur des ratios, comme l'exprimait le Directeur de ZEPHIRE, qui sont relativement constants à la tonne incinérée. Là, on a les chiffres de la collecte sélective, où chacun a l'occasion de voir comment se situe sa commune. Là-dessus, on a quand même bien commencé à travailler sur l'identification des zones blanches avec chacun d'entre vous, on a reçu Madame GROSSEAU cette semaine, mardi.

### **Le Président**

Ce qu'on fait, c'est que, en regardant dans chacun des EPCI et en notant par exemple des problématiques sur le verre ou le papier, carton ou le plastique, on fait une analyse au niveau du SITCOMAT sur les zones qui sont en apport volontaire et les zones qui sont en porte-à-porte. Par la suite, on discute avec chaque commune de l'EPCI pour voir où on peut installer des colonnes à verre, papier, carton et plastique supplémentaires.

## **Christophe DELIGNY**

Après, on passe les OMR, les quais de transfert, mais ce sont des données qui sont à peu près les mêmes chaque année. Ce qui est important, c'est d'arriver sur les pages qui montrent notamment les taux de valorisation des déchets, notamment sur les pages 38 et 39, où l'on a vraiment le grand scope des déchets entrant et sortant. Sur les déchets sortants, on exprime des tonnages valorisés énergétiquement, des tonnages valorisés matière ou organique. Avec un total valorisation, 385 000 tonnes, et on a un total stockage qui est à 72 500 tonnes, qui là aussi est plus élevé que les années antérieures, parce qu'on a pris les vrais taux de valorisation matière des encombrants. Sachant qu'on avait avant les taux Ecorecept qui se targuaient de valoriser 70 % de nos encombrants. Là, comme je vous l'ai dit, on est à une moyenne de 10 %. La vérité, c'est que ce qui n'est pas valorisé matière part en stockage et cela crée effectivement une augmentation du total stockage. Ce stockage à 72 000 tonnes inclut aussi les inertes, notamment les déchets professionnels de l'ISDI de Manjastre. Cela permet d'avoir une vue assez claire des pourcentages de valorisation que l'on va retrouver sur la page suivante où l'on a 51,03 % de valorisation. La subtilité par rapport à la page d'avant, c'est que, là, on a enlevé les inertes, puisque dans les seuils qui sont donnés dans la réglementation – je vous rappelle que la réglementation dit 55 % puis 65 % de valorisation matière et organique – nous, on est à 51,03 %, on considère que c'est un pourcentage qui s'exprime hors déchets inertes, alors qu'effectivement, sur les déchets inertes, on a en général un taux de valorisation plutôt très important. Si l'on enlève les déchets inertes et les balayures, c'est notre performance de valorisation matière et organique, on ne prend pas en compte la valorisation énergétique, bien évidemment. L'an dernier, on était à peu près à ce pourcentage-là. Vous pouvez me dire : alors qu'on a augmenté le tri sélectif, les tonnes recyclées, pourquoi on n'est pas à plus ? Simultanément, on a pris en compte le déficit de valorisation des encombrants triés, donc l'un compense l'autre, ce qui fait que l'on se retrouve à peu près à la même performance que l'an dernier. L'an dernier, on était même un peu plus élevé, on était à 51,7 %, donc ça a du mal à progresser.

Sur les aspects plus économiques, on relate des chiffres que vous connaissez déjà, puisque ce sont des chiffres qui vous ont été présentés au ROB. Dans le ROB, on a fait le bilan de l'année 2024. Quand on a présenté le CA aussi, on a parlé de ces chiffres-là. Ça vous montre les dépenses réelles 2024, un peu plus de 58 millions d'euros hors taxe sur la partie fonctionnement avec le transport des OMR à 4 millions d'euros, les déchets inertes à moins de 400 000 euros, c'est Manjastre, et le traitement des OMR qui pèse

22 300 000 euros, les biodéchets, pas grand-chose aujourd'hui, 48 000 euros, les déchèteries, 15 768 000 euros. Tout ça, ce sont des ratios qui vous ont déjà été présentés dans le cadre des différentes délibérations budgétaires ROB et BP. On a effectivement en bas de page également tout ce qui a été consacré en 2024 à l'investissement, 12 750 000 euros.

Après, je pense que l'information qui est intéressante pour vous se trouve vraiment en toute fin de rapport sur le coût à l'habitant. On a vraiment tous les coûts, déductions faites des recettes, bien évidemment, exprimés par adhérent et rapportés à l'habitant. On voit que, sur la métropole de Toulon-Provence-Méditerranée, on a un coût de 57 euros hors taxe par habitant. Il est plus élevé, quasiment 100 euros sur la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, mais c'est lié tout simplement au fait qu'on a rapporté à l'habitant plus d'OMR, c'est le poids touristique qui vient là, sinon les prix sont les mêmes, ce sont les mêmes marchés. Sur la diapo, on est à 63 euros. On a effectivement rajouté sur 2024 la contribution de la collecte sélective, qui était la première année d'application. Cela vient effectivement marquer, par rapport à 2023, une hausse d'environ 2 euros la tonne par habitant. Après, on voit qu'effectivement, sur le golfe de Saint-Tropez, on est plutôt à 181 euros par habitant, donc c'est très élevé, mais on a aussi un poids touristique qui est très important. Il est un peu moins, mais il est néanmoins important sur Porte-des-Maures, puisqu'on a un coût à 160 euros par habitant, ce qui nous fait une moyenne SITOMAT à 78,80 euros. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières.

**Robert BENEVENTI**

Juste une. Dans la production d'énergie, quand on cumule l'énergie électrique et l'énergie thermique, on dépasse les 160 000 mégawatts. Cela correspond à quoi ?

**Le Président**

On est le premier producteur d'électricité du Var.

**Christophe DELIGNY**

Sur la chaleur, c'est la chaleur appelée par les réseaux de chaleur. C'est La Beaucaire, c'est Berthe.

**Robert BENEVENTI**

Par exemple, une ville comme Toulon consomme combien de mégawatts ?

**Le Président**

On disait autrefois, quand on était à 96 000 mégawatts, que cela correspondait à la consommation de l'éclairage public de la ville de Toulon. Donc là, aujourd'hui, on dépasse.

**Robert BENEVENTI**

160 000 mégawatts, ce n'est pas si important.

**Le Président**

Si. Avant-hier, on avait un colloque sur les déchets où on montrait l'importance de la production de l'énergie réalisée à partir de ce qu'on appelle les UVE en France. On déplorait, le représentant du gouvernement était là, qu'il n'y ait toujours pas d'aide sur les CSR, parce que si on avait une aide sur les CSR qui nous permettrait de transformer les encombrants en CSR et de produire de l'énergie et de la chaleur, on arriverait à augmenter de près de 25 % cette quantité, c'est-à-dire moins de gaz à effet de serre puisqu'en contrepartie, on est obligé de les produire par un autre système de production, le nucléaire ou autre. Ce sont des débats intéressants.

C'est déjà voté. On a pris acte. Merci à tous.

**Christophe DELIGNY**

Je vous rappelle qu'on a un atelier qui est intéressant, mercredi 25, où on va parler coûts. Cela va être intéressant parce que ça va permettre de mettre en perspective

justement nos coûts, on va se comparer au local, on va se comparer au national et surtout on va vous parler de ce qui pourrait évoluer et dans quel sens dans les années à venir.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H35*

Monsieur le Président du SITTOMAT  
Monsieur Gilles VINCENT



Le secrétaire de séance  
Monsieur Albert TANGUY



